

Avenues de la Chapelle et Debecker
Fermeture temporaire du bas de l'avenue Debecker
Réunion d'habitants du 18 octobre 2017

Dans le cadre des travaux de prolongation de la ligne de tram 94, la Région bruxelloise doit fermer temporairement le bas de l'avenue Debecker dans le sens de la sortie vers le boulevard de la Woluwe. L'entrée dans l'avenue Debecker venant du boulevard de la Woluwe sera toujours possible.

La durée des travaux est prévue du 23/10/2017 au 30/06/2018.

La longueur des travaux s'explique par la concentration de 3 phases durant cette période à savoir des travaux d'égouttage, la finition sur voirie latérale entre les avenues Debecker et Vandervelde et l'installation des rails de tram. L'avenue Debecker sera fermée dans les deux sens de la circulation, mais de manière temporaire au moment de l'installation de l'égout au droit de l'avenue Debecker et au moment de la pose des rails de tram.

Afin de diminuer l'impact que cela entrainera dans les avenues de la Chapelle et Debecker par le trafic de transit, la Commune a exigé de la Région que les travaux d'implantation d'avancées de trottoir au carrefour formé par le Cours Paul-Henri Spaak, l'avenue Vandervelde et le boulevard de la Woluwe soient terminés et que le Cours Paul-Henri Spaak et l'avenue Vandervelde soient remis à deux bandes dans les deux sens de circulation. Ceci devrait être effectif le lundi 23/10/2017.

En ce qui concerne la pose des rails du tram pour ce qui impacte la mobilité dans le quartier (fermeture totale ou partielle de carrefour), la Commune a demandé à la Région que ces travaux soient limités au maximum dans le temps.

Durant la réunion, différents aménagements sont envisagés dans l'avenue de la Chapelle dont la fermeture par obstacle physique d'une des entrées, l'installation de bollards rétractables, la mise en sens unique, ...

La solution retenue par les habitants est la suivante:

- ! la mise en circulation locale de l'avenue de la Chapelle dans les deux sens (à vérifier si juridiquement possible puisque l'avenue est déjà en zone résidentielle limitée à 20 km/h) ;
- ! l'installation de la signalisation routière indiquant la voie sans issue (F45) dans l'avenue Debecker au niveau du carrefour Struykbeken ;
- ! l'installation de grands panneaux informatifs orange en amont notamment au niveau de Vandervelde/Dumont et de Struykbeken/chaussée de Stockel indiquant la fermeture et le chemin à suivre ;
- ! l'installation de petits panneaux fléchés orange de déviation pistant le chemin à suivre ;
- ! la présence ponctuelle de patrouilles de police renforcées par les gardiens de la paix durant les premiers jours de la mise en place de la signalisation, en ciblant particulièrement les heures d'entrée et de sortie des écoles ;
- ! l'information aux écoles Parc Malou, Maistriau, Don Bosco, aux clubs sportifs du stade Fallon en précisant la déviation à suivre ;
- ! la réinstallation ultérieure d'un radar préventif avec indication de la vitesse de roulage ;

Par ailleurs, il sera demandé au service des Jardins publics de procéder régulièrement à l'entretien de la végétation afin de veiller à la bonne visibilité des panneaux de signalisation dans l'avenue de la Chapelle.

En cas de blocage de la circulation, il est recommandé de contacter le dispatching de la police, seule habilitée à régler la circulation – 02/788.53.43.

La fin générale des travaux de la ligne 94 et du boulevard est prévue pour l'été 2018. La mise en service du tram est programmée pour la fin de l'année 2018.

Pour rappel, la mise à deux bandes de l'avenue Vandervelde et du Cours Paul-Henri Spaak devrait aider à fluidifier la circulation durant les travaux et diminuer l'impact de ceux-ci sur les voiries environnantes.